

CERTIFICATION D'ADMISSIBILITÉ ET D'ORIGINALITÉ DE L'ORATEUR



Club n° _____

District _____

Tous les concurrents doivent remplir ce formulaire avant le concours et le soumettre au juge en chef à chaque niveau de compétition.

Admissibilité (À remplir pour tous les concours)

Je certifie que je suis admissible à participer au concours en vertu des règles du concours de discours actuelles. Je suis un membre actif en règle et répons à toutes les autres qualifications d'admissibilité.

Pour être admissible à participer à un concours de discours officiel de Toastmasters, il faut :

1. Être un membre cotisant d'un club dans le Secteur, la Division et le District dans lequel on participe.

a) Le club en question doit être un club en règle.

b) Si un membre est nouveau, membre de plusieurs clubs ou a rejoint Toastmasters après une période d'absence, il doit avoir payé sa cotisation et présenté sa demande d'inscription au siège social mondial de Toastmasters International.

N.B. Les personnes qui sont membres de plus d'un club et qui rencontrent toutes les autres qualifications d'admissibilité peuvent participer au concours dans chaque club dont ils sont des membres cotisants. Cependant, s'ils gagnent un concours dans plus d'un club, les participants ne peuvent représenter qu'un seul des clubs au concours de secteur, même si les deux secteurs se trouvent dans des divisions ou des districts différents.

2. Demeurer éligible à tous les niveaux de concours.

Si, lors d'un concours, il s'avère qu'un concurrent n'était pas éligible aux concours précédents, celui-ci est immédiatement disqualifié.

Cette disqualification a lieu même si cette inéligibilité est découverte après avoir été corrigée entre temps.

3. De plus, pour être admissible à participer au concours de discours international, il faut avoir obtenu un certificat d'achèvement dans les niveaux 1 et 2 de n'importe quel parcours de l'expérience d'apprentissage Toastmasters Pathways, ou avoir obtenu Toastmaster remarquable.

Toutefois, si le membre est un membre fondateur d'un club qui a été fondé moins d'un (1) an avant la tenue du concours en question, le membre peut participer sans rencontrer cette exigence. Le club doit avoir été fondé avant la tenue du concours de discours de secteur.

Les personnes suivantes ne sont admissibles à aucun des concours de discours Toastmasters :

1. Les dirigeants et directeurs internationaux en poste ;

2. Les conseillers régionaux et ceux qui postulent à ces postes ;

3. Les dirigeants de district dont le mandat se termine le 30 juin : Directeur de district, Directeur de la qualité du programme, Directeur de la croissance du club, Directeur administratif, Responsable financier, Responsable des relations publiques, Directeur de division, Directeur de secteur ;

4. Les candidats aux postes de directeurs et dirigeants internationaux ;

5. Les directeurs de district sortants

6. Les candidats, aux postes d'officiers du District, élus par le conseil d'administration du district pour le mandat débutant le 1er juillet prochain.

7. Les membres occupant une fonction d'officiel de concours ou de présentateur et répondant aux critères suivants :

a) Juge votant, juge de bris d'égalité ou juge en chef dans le même type de concours auquel ils participeraient au-delà du niveau du club, dans n'importe quel district.

b) Chronométrateur, scrutateur de bulletins de vote (scrutateur), huissier ou toute autre fonction d'officiel de concours pour le même concours auquel ils participeraient.

c) Présentateur d'une séance d'éducation, président de concours, Toastmaster de concours ou président de comité d'événement pour l'événement dans le cadre duquel le concours sera organisé, notamment les événements de secteur, de division et de district, ainsi que le congrès international.

8. Le vainqueur du World Championship of Public Speaking® tenu en août lors de la conférence internationale ne peut plus concourir de nouveau, quel que soit le niveau du concours.

9. Le vainqueur du concours de discours vidéo annoncé lors de la conférence internationale ne peut pas participer de nouveau à ce concours. Les vainqueurs du concours de discours vidéo peuvent participer au concours de discours international au cours des années suivantes si toutes les autres conditions d'éligibilité sont réunies.

Signature _____

Nom en lettres d'imprimerie _____

Originalité (À remplir pour les concours de discours humoristiques, d'histoires invraisemblables et de discours internationaux)

Nom du concours (en marquer un) : Humoristique Histoires invraisemblables Discours international

Niveau de compétition : Club Secteur Division District Semi-finale International

Date du concours : _____

Titre du discours : _____

En accord avec les règles de concours de discours actuelles, je certifie que j'ai moi-même préparé mon discours et qu'il est majoritairement original.

Signature _____

Nom en lettres d'imprimerie _____